

Tarifs de l'électricité : un jeu perdant, à tous les coups

LE MONDE ECONOMIE | 17.07.2015 à 11h41 • Mis à jour le 17.07.2015 à 13h52 | Par Jean-Baptiste Jacquin



C'est une sorte de jeu de société sadique ou pervers ; une situation où, quelle que soit l'option prise par le joueur, sa décision sera la mauvaise. Les interventions des gouvernements successifs sur les tarifs de l'électricité en France sont une litanie de bourdes politiques et économiques, voire juridiques.

Ségolène Royal, la ministre de l'énergie et de l'écologie, à qui il revient de fixer ces tarifs après proposition de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), semble avoir évité un grand nombre d'écueils. Une double prouesse tant elle est coutumière d'annonces aussi intempestives qu'acrobatiques, et compte tenu du sujet. Mme Royal a annoncé, jeudi 16 juillet, une hausse de 2,5 % des prix hors taxe de l'électricité au 1er août.

Ce faisant, elle s'est donné le beau rôle. A l'écouter, la ministre s'est mise en rempart contre la CRE qui, la veille, publiait un rapport expliquant la nécessité d'une augmentation des tarifs de l'électricité dès cet été comprise entre 3,5 % et 8 %. Cette hausse des factures EDF de 2,5 % serait donc une mesure de protection du pouvoir d'achats des Français.

Il n'est pas sûr que cet habillage suffise à faire avaler la pilule. Cette hausse intervient neuf mois après un relèvement des tarifs déjà de 2,5 %. Ce qui commence à faire beaucoup pour une dépense contrainte dans un contexte où le chômage continue de grimper, les salaires sont quasiment gelés et l'inflation est inexistante. Ne tournons pas autour du pot, cette décision pèsera sur le pouvoir d'achat. Il y a tout juste un an, M^{me} Royal avait subitement bloqué la hausse de 5 % que le gouvernement Ayrault avait programmée pour le 1^{er} août 2014. Ce qui, déjà, était censé être un rattrapage de précédents veto politiques à des hausses de tarifs.

Non-choix

En réalité, c'est une course sans fin avec EDF, qui voit ses coûts de production augmenter. En particulier dans le nucléaire, en raison de la maintenance du parc et des exigences renforcées en matière de sûreté. EDF, devenue société anonyme, cotée en Bourse même si l'Etat en détient 84,5 % du capital, est en droit de chercher à couvrir ses coûts par ses prix de vente.

Le marché de l'électricité ayant été ouvert à la concurrence, les compétiteurs préfèrent que l'ex-monopole ait des tarifs élevés pour mieux faire valoir les leurs. Dernier élément de confusion, EDF et le premier contributeur en matière de dividendes versés à l'Agence des participations de l'Etat. Aucune décision ministérielle ne pourra alors contenter à la fois l'entreprise, les consommateurs, les concurrents et l'actionnaire. Le problème est que la France n'a jamais véritablement choisi ce qu'elle voulait, entre l'ouverture à la concurrence et le contrôle des prix pour un service qui, s'il n'est plus « public », reste essentiel. Un non-choix qui lui aussi est perdant.



Jean-Baptiste Jacquin
Chroniqueur économique